



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la réglementation
et des collectivités locales

Bureau des collectivités locales,
des élections et des activités réglementées
Pôle accueil et missions de proximité
Tél : 03.86.60.70.80
mél : pref-professions-reglementees-route@nievre.gouv.fr

DEMANDE D'ATTESTATION PRÉFECTORALE « CARTE BLANCHE »

Je soussigné(e) :

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :
Lieu de naissance : Département :
Nationalité :
Domicile :
Commune : Code postal :
Numéro de téléphone :
Email : @

SOLLICITE

La délivrance d'une autorisation préfectorale « carte blanche » pour les activités suivantes : (1)

- Taxi
- Véhicule de Tourisme avec Chauffeur (V.T.C.)
- Ambulance
- Ramassage scolaire
- Transport public de personne

A, le
(Signature)

(1) Cocher la(les) case(s) correspondante(s)

Pièces à fournir TSVP →



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales**

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Identité du demandeur :

- une copie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité ;
- la copie de votre permis de conduire recto/verso ;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois à votre nom ;
- la copie du volet de votre avis médical de moins de 2 ans (cerfa n°14880*02)

*** Si vous résidez chez un tiers, vous devez joindre :**

- la copie de la pièce d'identité de l'hébergeur, recto/verso en cours de validité ;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom de l'hébergeant ;
- une attestation sur l'honneur indiquant que vous résidez à l'adresse du justificatif de domicile

POUR LES DOMAINES D'ACTIVITE :

Concernant le domaine d'activité des « Taxis »

=> vous devez me fournir la copie de votre carte professionnelle de conducteur de taxi

Concernant le domaine d'activité des « Véhicules de Tourisme avec Chauffeur »

=> vous devez me communiquer la copie de votre carte professionnelle

Concernant le domaine d'activité « ambulance »

AMBULANCIER => vous devez fournir dorénavant une copie du diplôme d'État d'ambulancier ;

AUXILIAIRE AMBULANCIER => Une attestation de formation d'auxiliaire ambulancier ;

CONDUCTEUR D'AMBULANCES => Une attestation de votre employeur ;

FORMATION AMBULANCIER => La copie datée et signée de votre dossier d'inscription pour la formation.

Concernant le domaine d'activité de « ramassage scolaire »

=> vous devez attester sur l'honneur que vous exercez ce domaine d'activité.

Concernant le domaine d'activité du «Transport public de personne »

=> vous devez attester sur l'honneur que vous exercez ce domaine d'activité.

Vous pouvez envoyer vos pièces justificatives à l'adresse suivante :

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE
PÔLE ACCUEIL ET MISSIONS DE PROXIMITÉ
Bureau des professions réglementées de la route
40 rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX